

FINITIONS / REVÊTEMENTS DE SOL

INTRODUCTION :

Le type de revêtement de sol va influencer fortement le niveau d'accessibilité d'un bâtiment ou de ses abords ; il faudra être attentif :

1. au type de revêtement de sol,
2. au type d'équipements qui y seront implantés et qui seront susceptibles de générer des obstacles (grilles, tapis...),
3. au type d'usage (classement UPEC).

GÉNÉRALITÉS :

Revêtements extérieurs :

- Cheminements : revêtement et support **stable, non meuble, non glissant, mat et sans trous ni fentes de plus de 1 cm** (diamètre)

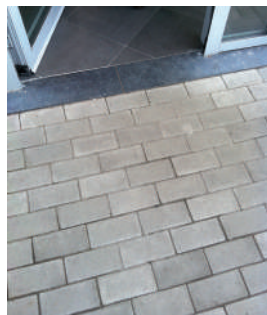
En effet, par tout type de temps (pluie ou soleil), de jour et de nuit (soleil ou éclairage nocturne), il faudra veiller à la dureté, la glissance et l'éblouissement des revêtements.

-Les pavés sont joints et plats (pas de joints creux de plus de 1 cm pour que les petites roues des fauteuils roulants ne s'y aventurent pas, pas de pavés bombés car ils créent une instabilité et perturbent les informations tactiles pour les personnes déficientes visuelles. Les pavés augmentent le bruit et rendent donc plus complexe l'extraction d'informations).

-L'asphalte ou le béton coulé est en bon état et avec une granulométrie permettant d'éviter la glissance sans ralentir la progression de matériel roulant.



✗ Graviers



✓ Pavés joints et plats



✗ Pavés bombés avec joints creux



✓ Paillason encastré dans le sol

- **À ÉVITER** : terre stabilisée, sable, dolomies, graviers, dalles de gazon (interstices dangereux pour les talons, cannes et béquilles), pierres naturelles (car elles sont glissantes).

Revêtements intérieurs :

- Couloirs : revêtement de sol stable, non glissant, non éblouissant, mat, opaque et sans trous ni fentes de plus de 1 cm (diamètre), de couleur contrastée par rapport aux murs (entre mur et sol ou entre plinthe et sol) et présentant une absorption acoustique suffisante (pour que les personnes déficientes sensorielles ne soient pas dérangées par des échos ou par un bruit d'ambiance trop important).
- Moquette : à éviter. Attention de ne pas générer de ralentissement des usagers utilisant un fauteuil roulant par un phénomène d'accroche.
- Carrelage : attention au phénomène de glissance, surtout lorsqu'il est mouillé (entretien et ménage). Lorsqu'il est mouillé, le carrelage peut être luisant et donc devenir éblouissant.
- Revêtements souples (linoléum, pvc...) : attention au phénomène d'éblouissement dans les espace éclairés par la lumière naturelle et la nuit.
- Parquets : attention à la glissance (du fait de leur entretien).
- Résines : prévoir une granulométrie permettant d'éviter la glissance et de ne pas ralentir la progression de matériel roulant.

Caractéristiques indispensables :

Généralités :

- Stable
- Non meuble / dense
- Non glissant
- Mat
- Pas de trous > 1 cm
- Pas de joints creux > 1 cm
- Non éblouissant
- Contraste
- Absorption acoustique
- Adapté à l'usage
- Opaque

Rampes :

- Antidérapantes
- Chasse-roues

Escaliers :

- Antidérapants
- Nez de marches et contremarches contrastés
- Paliers contrastés

Douches :

- Antidérapantes
- Pente 2 % max

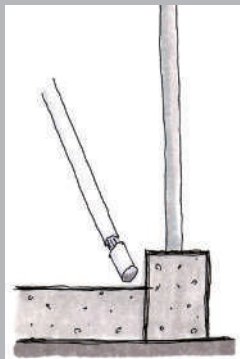
Avaloirs-grilles d'arbres :

- Horizontaux et plans
- Interstices < 2 cm
- Fentes perpendiculaires au cheminement ou en oblique

Paillasons :

- Plats
- Rigides
- Encastrés

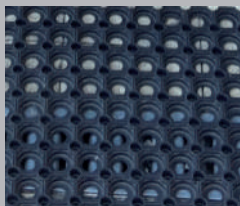




✓ Chasse-roues de 5 cm



✗ Caniveau avec interstices > 2 cm



✗ Paillason ne convenant pas pour les cannes et béquilles



✗ Nez de marches non contrastés

FINITIONS / REVÊTEMENTS DE SOL

Prescriptions spécifiques :

RAMPES :

- Le caractère **antidérapant** du revêtement est important sur les rampes
- Prévoir un **chasse-roues** de 5 cm de hauteur sur toute la longueur de la rampe du côté du vide, *elle servira de repère pour la canne de la personne déficiente visuelle et comme cale pour les petites roues des fauteuils roulants*

ESCALIERS :

- Nez des marches antidérapant
- Nez des premières et dernières marches de chaque volée d'escalier contrasté par rapport à la marche, de manière à ce que le début et la fin de l'escalier soit bien mis en évidence, aussi bien dans le sens de la montée que dans le sens de la descente (selon les normes de la fiche «signalétique»). La ligne contrastée mesure minimum 7 cm de largeur sur la marche et sur la contremarche de la première et dernière marche
- Palier contrasté (selon les normes de la fiche «signalétique»)

DOUCHES :

- Revêtement **antidérapant**
- Pente 2% pour évacuer les eaux – pas plus de 2% pour éviter les dévers

AVALOIRS, GRILLES D'ARBRES :

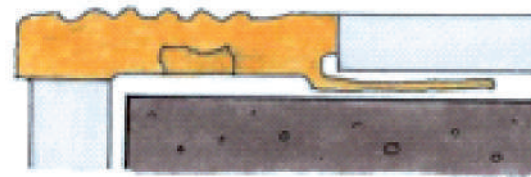
- **Plat** (horizontal et plan), de manière à ne pas créer de ressaut
- **Interstice de maximum 2 cm**, afin de ne pas représenter un danger pour les cannes et béquilles, et pour que les roues et roulettes des fauteuils roulants et aides techniques n'y restent pas bloquées
- Orienter les fentes des grilles **perpendiculairement** aux cheminements, ou **en oblique**.

PAILLASSONS :

- Plats, rigides, de plain-pied et adhérent au sol
- Idéalement encastrés



✓ Nez de la première marche contrasté jaune.
✓ Nez des autres marches contrastés noir.



✓ Nez de marche antidérapant.